



Charte d'usage et de contrôle du Label Hosted in Luxembourg

La présente charte a pour objet de définir les conditions et modalités d'exploitation de la marque Hosted in Luxembourg ci-après désignée « Le Label ».

Article 1 : Propriété du Label

ZAP S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à Luxembourg, 35 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.261 ci-après désigné le « Titulaire » a déposé et enregistré la marque « HOSTED IN LUXEMBOURG » auprès de l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle (OBPI) sous le numéro de dépôt : 1302367 et numéro d'identification 2773292.

Article 2 : Objectif du Label

Le Label « Hosted in Luxembourg » est une marque servant à identifier les services et logiciels internet hébergés sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Le Label « Hosted in Luxembourg » est un outil de positionnement permettant aux entreprises détentrices (individuellement, le « Bénéficiaire ») de se distinguer en affichant grâce au Label le lieu d'hébergement de leurs services et logiciels internet.

L'attribution au Bénéficiaire par le Titulaire du droit d'usage du Label se fait sur base des déclarations faites par le Bénéficiaire quant à l'hébergement au Luxembourg de ses services et logiciels internet assortie au contrôle de la véracité de ces déclarations par le Titulaire.

L'attribution du droit d'usage ne peut en aucun cas être considérée et présentée à des tiers comme une certification délivrée par le Titulaire quant à la conformité du Bénéficiaire aux législations et réglementations qui lui seraient applicables.

Article 3 : Services autorisés à recevoir le Label

Le Label « Hosted in Luxembourg » ne peut être utilisé qu'en rapport avec des services internet hébergés sur le territoire du Grand-Duché.

Sont reconnus comme services internet :

Des logiciels, Services web, Applications web, Applications SaaS, Sites internet, Sites intranet, Blogs, Applications mobiles (liste non exhaustive).

Sont reconnus comme étant hébergés sur le territoire du Grand-Duché :

Les services et applications dont le code source, données et bases de données sont hébergés dans un data center installé sur le territoire du Grand-Duché.

Liste des principaux hébergeurs et data centres du Grand-Duché consultable sur :

<http://ict.investinluxembourg.lu/ict/data-center-europe>

<http://www.hosted-in-luxembourg.lu/fr/hebergeurs>

Article 4 : Droit d'usage

Sous réserve du respect des conditions de la présente Charte, le Titulaire accorde au Bénéficiaire un droit d'usage non exclusif et non cessible du Label en ce qui concerne les services ou logiciels internet désignés dans le contrat d'application propre à chaque Bénéficiaire (« Contrat d'Application ») qui devra impérativement être signé concomitamment à la signature de la présente Charte. Ce droit d'usage est spécifiquement concédé en lien avec les services ou logiciels internet désignés dans le Contrat d'Application à l'exclusion de tout autre service ou logiciel y compris ceux appartenant au Bénéficiaire.

Le Titulaire conserve tous les droits, titres et intérêts sur le Label ainsi que tous les droits de propriété intellectuelle y afférents. Le Titulaire n'octroie ni ne transfère au Bénéficiaire aucun droit de propriété sur le Label au titre des présentes et du Contrat d'Application.

Article 5 : Procédure d'attribution du droit d'usage du Label

Le Label « Hosted in Luxembourg » distingue les services ou logiciels internet hébergés sur le territoire du Grand-Duché.

Lors de sa demande d'attribution d'un droit d'usage du Label et de sa signature du Contrat d'Application correspondant :

(a) le Bénéficiaire s'engage à une redevance forfaitaire de 200 euros H.T. au Titulaire au titre de la concession pour une durée de deux ans du droit d'usage du Label.

(b) Le Bénéficiaire déclare :

- Que le service ou logiciel internet ainsi que ses données pour lequel le droit d'usage du Label est demandé sont et demeureront hébergés dans un data centre au Luxembourg ;
- Que en cas de changement d'hébergeur pour ses services labélisés « Hosted in Luxembourg », il en avertira le Titulaire par courrier et par email à xavier@zap.lu dans les 30 jours ;
- Respecter l'ensemble des lois et réglementations qui lui sont applicables au titre de la création et de l'exploitation dudit service ou logiciel internet, en particulier en matière de protection des données personnelles ;
- La demande donnera lieu à une prise de contact assortie de la fourniture d'informations permettant au Titulaire de prendre une décision concernant l'octroi ou non du Label.
- S'engager à utiliser le Label en conformité avec à la présente Charte et avec son Contrat d'Application ;

Bien qu'il n'en ait pas l'obligation, le Titulaire dispose du droit de réaliser des contrôles quant à la véracité des déclarations mentionnées ci-dessus et au respect de la présente Charte et du Contrat d'Application, et le cas échéant, se réserve, à l'issue de ce contrôle, le droit de procéder au retrait immédiat du droit d'usage Label sans que ce retrait ne puisse (i) être contesté par le Bénéficiaire, (ii) engager d'une quelconque manière sa responsabilité et (iii) entraîner le remboursement des 200 euros versés au Titulaire pour l'attribution du droit d'usage du Label.

Les résultats de ce contrôle ne peuvent en aucun cas être utilisés par le Bénéficiaire à une fin quelconque et par le Titulaire à d'autres fins que celles de décider du maintien ou non du droit d'usage du Label.

Article 6 : Droits et obligations du Bénéficiaire

L'usage du Label est régi par les dispositions suivantes :

- En cas d'attribution du Label, le Bénéficiaire dispose du droit d'en faire figurer le logo sur ses matériels publicitaires et supports de communication aussi bien digitaux que physiques tels que : sites internet, emails, applications mobiles, catalogues, papiers à entête, offres commerciales, factures..., à condition toutefois que ces supports soient en rapport direct avec le ou les services internet pour lesquels l'usage du Label a été autorisé.
- Il est autorisé au Bénéficiaire d'utiliser le logo du Label à condition qu'il apparaisse toujours conformément à sa forme originale et paraisse en totalité. Le logo ne peut d'aucune façon être modifié, qu'il s'agisse de sa forme, de ses couleurs, de ses proportions ou du texte adjacent.
- Le logo du Label doit être placé séparément des autres images corporatives présentées, qu'il s'agisse du logo du service ou de l'application internet ou celui de l'organisation, de l'entreprise, etc... De plus le logo doit être placé de façon à éviter d'éventuels risques de confusion ou d'usage abusif du Label.
- Le Bénéficiaire autorise la publication de ses coordonnées sur le site internet du Titulaire et dans des documentations rédigées par le Titulaire. Elle autorise le Titulaire à communiquer ces mêmes coordonnées à d'autres organisations, institutions, administrations ou associations souhaitant promouvoir les entreprises détentrices du Label.

Article 7 : Pouvoirs de décision du Titulaire

Le Titulaire décide notamment et de façon discrétionnaire :

- De l'octroi du droit d'usage du Label compte tenu des obligations et droits prévus dans la présente Charte ;
- Du retrait du droit d'usage du Label ;
- Des modalités ainsi que du contrôle de l'usage du Label, conformément aux dispositions de l'article 5 de la présente charte ;
- Du montant des droits à acquitter par le Bénéficiaire en relation avec l'usage du Label.

Article 8 : Défense du Label

Le Bénéficiaire s'engage à ne pas porter atteinte au Label et à l'image qui est associée et s'engage à ce titre à ne pas l'utiliser en lien avec des contenus ou services à caractère illicite ou inapproprié.

Le Bénéficiaire s'engage également à signaler immédiatement au Titulaire, toutes les atteintes au Label ou à son image dont il pourrait avoir connaissance, et notamment de l'existence de tout label concurrent, susceptible de faire naître une confusion dans l'esprit du public.

Le Titulaire pourra, à sa seule discrétion et s'il le juge opportun, engager, à ses frais, toutes actions ou procédures à l'encontre du contrefacteur.

Article 9 - Cession et transmission du droit d'usage

Le droit d'usage est concédé intuitu personae, en fonction notamment des caractéristiques spécifiques au Bénéficiaire et à ses services et logiciels internet.

Le droit d'usage ne pourra ainsi en aucun cas être cédé ou transféré totalement ou partiellement, à titre gratuit ou onéreux, à quelque personne, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit, sans l'accord exprès, préalable et écrit du Titulaire.

A défaut, le Titulaire serait en droit de mettre immédiatement et automatiquement fin au droit d'usage, sans préjudice de toutes autres actions qu'il pourrait tenter à l'encontre du Bénéficiaire au titre de la violation des présentes stipulations.

Article 10 - Indemnité de propriété intellectuelle

10.1 Actions en Contrefaçon

Dans l'hypothèse où un tiers tenterait une action à l'encontre du Bénéficiaire au motif que l'utilisation par le Bénéficiaire du Label dans le respect des modalités de la présente Charte (« Action en Contrefaçon ») constituerait une violation d'un droit de propriété intellectuelle détenu par ledit tiers (un "Droit de propriété intellectuelle"), le Titulaire, à ses propres frais : (a) assurera la défense ou le règlement de cette Action en Contrefaçon; et (b) indemnifiera le Bénéficiaire si ce dernier est condamné à verser des dommages et intérêts, mais uniquement si le Bénéficiaire notifie cette Action en Contrefaçon dans les 10 jours de réception, au Titulaire, si le Titulaire conserve le contrôle de la défense de cette Action en Contrefaçon et de toutes les négociations relatives à son règlement et à la conclusion d'un compromis, et si le Bénéficiaire fournit toute l'assistance raisonnable sollicitée par le Titulaire. Le Titulaire ne sera pas responsable des dépenses ou de tous les compromis conclus par le Bénéficiaire sans le consentement écrit préalable du Titulaire. Le Titulaire ne sera plus tenu d'une quelconque obligation ou engagement vis-à-vis du Bénéficiaire dans le cas où l'Action en Contrefaçon repose sur (i) l'utilisation par le Bénéficiaire du Label en infraction vis-à-vis des modalités posées aux présentes, (ii) l'utilisation du Label en association avec des contenus jugés illicites ou inappropriés par le Titulaire ou (iii) l'absence d'utilisation, par le Bénéficiaire, de toute nouvelle version ou mise à jour du Label dans un délai raisonnable à compter de la mise à disposition au Bénéficiaire de ladite nouvelle version ou mise à jour.

10.2 Recours

En cas de prononcé d'une injonction ou d'une ordonnance s'opposant à l'utilisation par le Bénéficiaire du Label en raison d'allégations de contrefaçon, ou en cas d'avis du Titulaire que le Label pourrait enfreindre les Droits de propriété intellectuelle d'un tiers, le Titulaire à ses propres frais : (a) obtiendra pour le Bénéficiaire le droit de continuer à utiliser le Label ; (b) modifiera ou remplacera les éléments du Label dont résulte la contrefaçon ou (c) si ni la solution (a) ni la solution (b) ne sont commercialement applicables, mettra fin au droit du Bénéficiaire d'utiliser le Label et lui remboursera les 200 euros payés par le Bénéficiaire au Titulaire pour le droit d'usage.

Article 11 – Attribution du risque

Sous réserve des dispositions de l'article 10, le Titulaire ne sera en aucun cas responsable vis-à-vis du Bénéficiaire d'un quelconque dommage direct ou indirect, accessoire ou autre (y compris, mais sans limitation, les dommages résultant de toute perte de bénéfice commercial, de clientèle, d'interruption des activités, de détériorations, de perte d'information et de données professionnelles ou de toute autre perte pécuniaire), quelle qu'en soit la cause, résultant de ou inhérente de toute autre manière à l'attribution, à l'exercice et au retrait du droit d'usage du Label.

Article 12- Droit applicable – Litiges

Le présent contrat est soumis au droit luxembourgeois.

Tous les litiges auxquels la présente convention pourrait donner lieu, concernant notamment sa validité, son interprétation, son exécution ou sa résiliation seront soumis la compétence exclusive des tribunaux luxembourgeois.